l'escorte en criant : « A bas le muscadin! A la guillotine l'émigré! A mort le royaliste! C'est un gueux de contre-révolutionnaire! C'est le neveu de Précy! » — « Oui, je le « suis! répondait-il, et je m'en fais gloire, autant que vous « devriez, vous tous sans-culottes, avoir honte d'être les « ennemis de la France. Je ne voudrais pas échanger la « balle que je vais recevoir dans la poitrine, pour tout l'or « que votre Convention nous a volé! » Il ne se laissa pas bander les yeux, disant qu'un muscadin ne craignait pas la mort, mais la bravait en face, et tomba en criant une fois encore : « Je meurs pour mon Dieu, pour la France et pour le Roi! »

De son côté, la Commission de justice populaire recherchait et condamnait tous les suspects, sommairement, comme le disait son président Dorfeuille, « en lisant le « crime sur le front des coupables ». Le premier, Joly-Clerc, est guillotiné le 16 décembre; de Fontaine, le 25; Forbin, couvert cependant par une recommandation d'Albitte, le 26; les deux frères Leviste, le 28; de Varey, le 26 janvier 1794, malgré les suppliques de sa femme et les réclamations réitérées des habitants de la Chapelle (1) et d'Oullins; de Saint-Try et Meillonnas, le 14 février; le marquis de Châteauvieux, le dernier de tous, le 28 décembre 1794 (2).

les campagnes de 1793, 1794 et 1795 à l'armée de Condé, aurait suivi Précy de 1796 à 1801, aurait été nommé chevalier de Saint-Louis le 27 décembre 1814 et capitaine le 27 janvier 1815. Qui croire?

<sup>(1)</sup> Arch. mun., Dossiers personnels, l. 360, 629, 632.

<sup>(2)</sup> Comme Cudel, Gayot essaya de cacher son vrai nom. Il fut arrêté à Ouroux, muni d'un congé n'ayant qu'une signature, et conduit à Chalon-sur-Saône. Il se disait Etienne Martin, négociant en vins, ancien soldat de la République. On le jeta en prison. Aussitôt il se rétracta par une lettre pleine de dignité, qui se trouve aux Archives municipales.